

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SEGRE EN ANJOU BLEU, le 45/03/2023



Monsieur le Préfet
DREAL PAYL - UIDAM – économie circulaire
Contact : emilie.saussereau@developpement-
durable.gouv.fr

Déposé sur le guichet unique de l'environnement

LM/RT/CB 2023- 71
Dossier suivi par Régine TIELEGUINE
regine.tieleguine@bvoudon.fr

Objet : avis dossier autorisation environnementale unique – Sté 2B recyclage – site de l'Hôtellerie de Flée

Monsieur le Préfet,

Par message électronique reçu le 3 février 2023, vous me demandez mon avis sur le dossier cité en objet.

Lors de sa réunion du 13 mars, le bureau de la Commission Locale de l'Eau a examiné ce dossier au regard du S.A.G.E Oudon. Il a remis un avis réservé :

- La vérification de présence de l'amiante doit être faite dans les eaux souterraines et dans le ruisseau plusieurs années après la phase d'exploitation du site. Il y a un risque d'oubli des déchets et de dégradation des casiers de stockage ;
- Il est demandé que le président de la C.L.E. ou son représentant soit convié à la commission locale d'information et de surveillance.

J'espère avoir répondu à votre attente et,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Louis MICHEL,
Président de la C.L.E.
*Pour le Président, le Vice-président en charge
des avis sur dossiers*
M. Olivier ROUSSEZ

